

## Les chasseurs français vont-ils faire les frais de la lutte contre le terrorisme ?

Sous prétexte de lutter contre le terrorisme, certains veulent empêcher les chasseurs et les tireurs sportifs de détenir des armes semi-automatiques.

Actuellement, une simple déclaration suffit pour les fusils semi-automatiques dont la capacité ne dépasse pas trois cartouches. Plusieurs centaines de milliers de chasseurs peuvent ainsi utiliser ces armes en toute légalité.

Profitant d'une révision de la directive européenne sur les armes, des députés français voudraient durcir la réglementation. Dans certains cas, si on les suit, les armes semi-automatiques seront purement et simplement interdites.

Un amendement socialiste en ce sens a été examiné le 26 avril par la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale. J'ai bien entendu voté «contre», mais il a été adopté grâce à la voix prépondérante de la présidente écologiste de la commission.

C'est un très mauvais coup porté aux chasseurs et aux tireurs sportifs français.

La décision finale sera prise par le Parlement européen au début de l'automne. J'ai alerté Philippe JUVIN, député européen français. Il sera attentif aux préoccupations de nos chasseurs et tireurs sportifs.

Charles de la Verpillière  
Député de l'Ain